



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
6 novembre 2008  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008)**

#### **I. Introduction**

1. Au paragraphe 6 de sa résolution 1830 (2008), adoptée le 7 août 2008, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches. Le rapport qui suit est le premier à être présenté en application de cette résolution.

2. Ce rapport fait le point des activités menées par l'Organisation des Nations Unies en Iraq depuis le précédent rapport (S/2008/495), en date du 28 juillet 2008, et met l'accent sur les premières mesures prises pour donner suite aux dispositions de la résolution 1830 (2008). Il récapitule les principaux événements politiques survenus durant la période considérée, ainsi que les faits nouveaux concernant l'Iraq observés sur la scène régionale et internationale. Il rend compte des activités de mon Représentant spécial pour l'Iraq, de questions opérationnelles et des problèmes de sécurité.

#### **II. Évolution de la vie politique et des conditions de sécurité en Iraq**

3. Pendant la période considérée, le nombre d'incidents a continué de diminuer et la situation est demeurée relativement stable. Le retrait des troupes américaines qui avaient été déployées dans le cadre de l'escalade militaire n'a pas eu trop de répercussions sur la sécurité. Les forces de sécurité iraqiennes semblent gagner en moyens, et le Gouvernement a récemment pris le contrôle des forces des Fils de l'Iraq. En outre, la milice Jaysh al-Mahdi continue d'appliquer le cessez-le-feu décrété par Moqtada al-Sadr. La force multinationale en Iraq a par ailleurs officiellement transféré à l'armée iraqienne les responsabilités en matière de sécurité dans les gouvernorats d'Anbar (septembre), de Babil (23 octobre) et de Wassit (27 octobre), portant ainsi à 13 le nombre de provinces placées sous le contrôle de l'Iraq.

4. Malgré cela, les groupes d'opposition armés conservent la capacité de lancer des attaques et en particulier de continuer de prendre pour cibles les forces de



sécurité irakiennes et d'éminentes personnalités. La situation reste particulièrement difficile à Mossoul (Ninive) et à Khanaqin (Diyala). Ces dernières semaines, les attaques se sont multipliées à Mossoul, où le Premier Ministre a dû envoyer des renforts. Le 29 juillet, le Gouvernement irakien a lancé une opération (« Heralds of Prosperity ») contre les éléments rebelles se trouvant dans le gouvernorat de Diyala, entreprise qui a tourné à l'affrontement entre les forces de sécurité irakiennes et les forces kurdes dans le district de Khanaqin, au nord-est du pays. Le 20 août, le Premier Ministre, Nuri Kamel al-Maliki, a chargé un comité, placé sous la houlette du Ministre de l'intérieur, Jawad al-Bolani, d'enquêter sur ces événements. Un nouvel accord relatif à la séparation des forces à l'intérieur et aux alentours de la ville de Khanaqin a ensuite été conclu le 5 septembre, et la situation, bien que tendue, reste stable.

5. À l'issue d'intenses négociations, le Conseil des représentants a adopté le 24 septembre la loi sur les élections provinciales, que le Conseil de la présidence a ratifiée le 7 octobre. Ce texte a été modifié le 3 novembre, afin d'y faire figurer des dispositions concernant la représentation des minorités à Bagdad, Bassorah et Ninive. L'élection des conseils provinciaux doit se dérouler au début de l'année 2009 dans 14 des 18 gouvernorats irakiens.

6. À partir du mois d'août, on a signalé que des chrétiens faisaient l'objet de tentatives d'intimidation à Mossoul, et la violence a connu une recrudescence alarmante pendant les deux premières semaines d'octobre. Plus de 2 200 familles, soit plus de 10 000 personnes, auraient été contraintes de fuir; elles ont pour la plupart trouvé provisoirement refuge dans les plaines de Ninive et, le 12 octobre, mon Représentant spécial a exprimé publiquement sa préoccupation à ce sujet et fermement condamné le massacre de civils. Ces événements surviennent à un moment très délicat, alors que les tensions politiques liées aux problèmes non réglés concernant la représentation des minorités lors des élections provinciales et les différends frontaliers internes se sont exacerbées.

7. L'intégration d'environ 100 000 membres des Fils de l'Iraq dans les structures gouvernementales a débuté le 1<sup>er</sup> octobre, lorsque 54 000 combattants ont été placés sous la supervision de l'Iraq dans la région de Bagdad. Depuis le 1<sup>er</sup> novembre, c'est au Gouvernement qu'il incombe de rémunérer ces personnes, et les pouvoirs publics prévoient qu'avec le temps, elles intégreront l'armée, la police ou d'autres services publics. Leur bonne incorporation dans les organes gouvernementaux et la vie civile sera un facteur clef de la consolidation des progrès accomplis en Iraq dans les domaines de la sécurité et de la stabilité, alors que les forces de sécurité de l'État assument de plus en plus de responsabilités et renforcent leurs capacités dans tout le pays.

#### **Événements régionaux intéressant l'Iraq**

8. Pendant la période à l'examen, l'Iraq a sensiblement étoffé ses relations diplomatiques avec les pays de la région. Plusieurs ambassadeurs d'États arabes sont arrivés à Bagdad pour rétablir leur représentation, notamment celle de la Jordanie, du Bahreïn, du Koweït, de la République arabe syrienne et des Émirats arabes unis. L'Égypte a pour sa part fait savoir qu'elle rouvrirait prochainement son ambassade. La Ligue des États arabes a nommé un nouveau représentant à Bagdad, le diplomate égyptien Hani Khallaf, qui a pris ses fonctions le 6 octobre. L'Organisation de la Conférence islamique a elle aussi rouvert ses bureaux en Iraq.

Le 11 août, le roi Abdallah de Jordanie a été le premier chef d'État arabe à se rendre à Bagdad depuis 2003, et le Premier Ministre du Liban, Fouad Siniora, s'y est rendu le 20 août. Le Prince héritier d'Abou Dhabi, S. E. le cheikh Mohammed bin Zayed al-Nahayan, est allé à Bagdad le 7 octobre, comme suite au voyage que le Premier Ministre de l'Iraq, M. al-Maliki, avait fait aux Émirats arabes unis en juillet. Le Premier Ministre de la Turquie, Recep Tayyip Erdogan, s'est lui aussi rendu à Bagdad, le 8 juillet, pour promouvoir la coopération entre son pays et l'Iraq, et il a créé un conseil supérieur de la coopération stratégique entre les deux pays.

9. Le 26 octobre, les forces américaines en Iraq ont lancé une attaque contre une maison dans le village d'al-Soukkariya, en République arabe syrienne. J'ai vivement déploré les pertes civiles et plaidé pour que des mécanismes de coopération régionale soient mis en place pour régler les questions d'intérêt commun, notamment la sécurité des frontières. La situation dans la région étant fragile, nous devons rester concentrés sur les premiers succès enregistrés vers un dialogue régional.

### **III. Activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

#### **A. Activités politiques**

10. Pendant la période considérée, mon Représentant spécial et ses équipes chargées des questions politiques et électorales ont facilité les négociations sur la loi relative aux élections provinciales entre les principaux blocs politiques, à savoir le Conseil de la présidence, le Conseil des représentants et le Président du Gouvernement régional du Kurdistan. Après l'adoption de cette loi, il a continué d'intervenir auprès des parties en vue de les inciter à réexaminer la question de la représentation des minorités dans les conseils provinciaux. Un amendement a été adopté à ce sujet le 3 novembre. Mon Représentant spécial s'est entretenu avec les principaux responsables des communautés chrétienne, yézidi, shabak et sabéenne-mandéenne afin de leur donner l'assurance que l'ONU restait saisie de la question de la représentation des minorités.

11. La loi sur les élections provinciales prévoit des arrangements spéciaux pour le gouvernorat de Kirkouk, en vertu desquels un comité composé de sept représentants (deux députés des communautés arabe, turkmène et kurde et un représentant de la communauté chrétienne de Kirkouk) doit présenter au Conseil des représentants, d'ici au 31 mars 2009, un rapport adopté par consensus consacré aux questions ci-après : a) les mécanismes qui permettraient de partager les pouvoirs en matière d'administration et de sécurité et les postes de fonctionnaire à Kirkouk; b) l'examen des violations touchant des biens publics et privés commises dans le gouvernorat de Kirkouk avant et après le 9 avril 2003, le Gouvernement iraquien s'engageant à ce qu'elles soient réparées conformément aux lois en vigueur dans le pays; c) l'examen de l'ensemble des données et des documents ayant trait à la situation démographique, y compris le registre électoral. Le comité communiquera ses conclusions sous la forme de recommandations auxquelles la Haute Commission électorale indépendante sera tenue de donner suite. Ce comité a pour mission d'examiner les questions qui sont au cœur des demandes des communautés kurde, arabe, turkmène et chrétienne concernant le futur statut administratif de Kirkouk,

que l'on ne parvient pas pour l'heure à concilier. Le cas échéant, la MANUI est prête à donner des avis au comité et à lui apporter son concours.

12. Dans le cadre de ses travaux relatifs aux différends frontaliers internes, la MANUI a organisé plusieurs voyages sur le terrain, dans les gouvernorats de Diyala, Kirkouk, Salahaddine et Ninive, ainsi qu'à Erbil et Souleimaniyeh dans la région du Kurdistan, pour rencontrer les responsables des administrations des provinces, des districts et des sous-districts, les représentants des partis politiques, les chefs religieux et tribaux, les groupes minoritaires et les membres de la société civile. Elle a établi une présence à Kirkouk pour y étudier la situation de plus près. Elle continue de consacrer ses activités de recherche à l'histoire administrative contemporaine, aux conditions socioéconomiques, à la prestation des services publics, aux conditions de sécurité et aux données démographiques dans 15 districts du nord du pays. Il ressort des travaux menés jusqu'à présent que les communautés concernées sont généralement marginalisées et sous-développées, essentiellement parce que dans les régions qui font l'objet d'un différend, les processus administratifs manquent de clarté. La Mission est en train d'élaborer des propositions en vue d'aider le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan à répondre aux besoins de développement de toutes les zones litigieuses une fois qu'un accord politique aura été conclu au sujet du statut définitif de celles-ci.

13. Mon Représentant spécial a continué de communiquer avec ses interlocuteurs dans les gouvernorats et il a aidé les organismes, fonds et programmes des Nations Unies à mettre au point davantage de programmes. Au cours de la période à l'examen, il s'est rendu à Nadjaf, où il a rencontré plusieurs dirigeants politiques et religieux, notamment les grands ayatollahs Ali al-Sistani – qui a rendu hommage au travail mené par l'ONU en Iraq, en particulier les efforts déployés pour faciliter les négociations sur la loi relative aux élections provinciales – et Fayyad. Mon Représentant spécial s'est aussi rendu à Ramadi, où il a souligné que l'ONU était décidée à renforcer sa présence dans le gouvernorat d'Anbar et à veiller à l'exécution des programmes dans tout le pays. Enfin, il est allé à Erbil, où il a participé à un dialogue de haut niveau avec les autorités du Gouvernement régional du Kurdistan, puis au Bureau des Nations Unies, où il a insisté sur le fait que l'ONU devait s'impliquer davantage et multiplier les activités dans la région.

14. Mon Représentant spécial a continué de s'entretenir avec les ambassadeurs et envoyés de pays voisins et de la région de questions ayant une incidence sur leurs relations bilatérales avec l'Iraq et de l'appui à offrir à celui-ci en vue d'y renforcer la stabilisation et le développement. Il a notamment rencontré l'Ambassadeur de la République islamique d'Iraq et l'Envoyé spécial de la Turquie pour l'Iraq. Il s'est aussi entretenu avec le Ministre des affaires étrangères de la Jordanie, qui a exprimé son appui aux travaux de l'ONU en Iraq. Mon Représentant spécial a en outre effectué sa première visite officielle en République islamique d'Iraq, et il a souligné à cette occasion qu'il fallait favoriser le dialogue à l'échelle régionale et respecter la souveraineté de l'Iraq. Il a également évoqué les progrès accomplis et les faits nouveaux survenus récemment en Iraq, y compris le rôle et le mandat de l'ONU dans le cadre de la promotion de la réconciliation nationale, du dialogue régional, de la reconstruction et du développement. Les responsables iraniens ont quant à eux souligné qu'il importait de préserver la sécurité, la stabilité, l'indépendance et l'unité nationale de l'Iraq, et fait l'éloge du rôle joué par l'ONU dans ce pays. Dans le cadre des consultations régionales en cours, mon Représentant

spécial a l'intention de se rendre dans d'autres pays voisins au cours des prochains mois.

## **B. Dialogue régional**

15. La MANUI a continué d'apporter son concours au Ministère des affaires étrangères et de faciliter le dialogue régional par l'intermédiaire du service chargé du mécanisme d'appui spécial. La conférence ministérielle qui doit se dérouler à la fin de l'année est en train d'être organisée. La Mission a également offert avis et appui aux groupes de travail sur la sécurité des frontières, les réfugiés et l'énergie. Le Groupe de travail sur l'énergie s'est réuni à Istanbul (Turquie) le 11 octobre, et celui qui est chargé de la sécurité des frontières doit se réunir les 22 et 23 novembre à Damas. À cet égard, la Mission continue de participer à l'élaboration d'une série de mesures d'analyse devant être utilisées aux fins du traitement des questions relatives au contrôle et à la sécurisation des frontières de l'Iraq et à la promotion de la coopération entre les organes de l'État. Le Groupe de travail sur les réfugiés doit quant à lui se réunir en Jordanie le 15 novembre. La Mission a aussi participé, en qualité d'observateur, à une réunion des ministres de l'intérieur des pays de la région, qui a eu lieu le 23 octobre à Amman.

16. La MANUI a aidé le Gouvernement iraquien à traiter diverses questions bilatérales. Elle a notamment appuyé l'équipe des Nations Unies chargée de travailler pour le projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït, et elle a pris part à une réunion des équipes techniques en poste en Iraq et au Koweït, qui s'est déroulée dans ce dernier pays du 21 au 23 octobre. La Mission a apporté son soutien au Coordonnateur de haut niveau de l'ONU pour les questions des prisonniers et biens koweïtiens, Gennady P. Tarasov, à l'occasion de son voyage à Bagdad du 12 au 15 octobre, déplacement au cours duquel il devait s'entretenir de ces questions avec des interlocuteurs iraqiens de haut rang. Enfin, elle est en train d'établir un projet d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'intention du Ministère iraquien des droits de l'homme, afin de faciliter et d'accélérer le travail des équipes techniques chargées d'exhumer les tombes de prisonniers de guerre koweïtiens disparus.

## **C. Activités d'appui en matière constitutionnelle**

17. À la mi-juillet, la Commission de réforme constitutionnelle du Parlement iraquien a présenté son deuxième rapport à la présidence iraquienne. Elle y abordait un certain nombre de questions capitales concernant la réforme de la constitution sur lesquelles elle n'était toujours pas parvenue à un consensus politique, notamment les pouvoirs du Président de la République, du Premier Ministre et des ministres, les dispositions concernant la réglementation du pétrole et du gaz, les pouvoirs revenant respectivement aux régions et aux gouvernorats, les pouvoirs du Conseil fédéral, et les articles 140 et 41 (état civil). Le Président de la Commission a depuis informé la Mission que son bureau organiserait dans les mois à venir des débats sur la suite donnée à ces questions, auxquels participeraient des conseillers politiques principaux de la présidence et du Premier Ministre, dans le but de déterminer les prochaines mesures à prendre eu égard aux questions constitutionnelles litigieuses.

18. Ces questions étant au cœur même de la définition de l'État iraquien, la réforme constitutionnelle et le rôle de la MANUI dans l'instauration d'un consensus politique gardent toute leur importance. Le Bureau d'appui à l'élaboration de la Constitution de la Mission continuera de dispenser des conseils techniques et juridiques au Parlement iraquien et à ses comités, qui s'emploient à déterminer comment les dirigeants du pays pourraient s'accorder sur des solutions durables.

#### **D. Assistance électorale**

19. La MANUI continue de travailler avec la Haute Commission électorale indépendante et les responsables politiques iraqiens en vue d'organiser des élections qui seront jugées crédibles. Elle a fourni un appui substantiel aux fins de la mise sur pied de deux grandes manifestations qui se sont déroulées pendant la période à l'examen, à savoir la mise à jour des listes électorales et l'adoption de la loi sur les élections.

20. Grâce aux efforts que la Mission a déployés pour amener les membres du Conseil des représentants à un consensus sur la loi relative aux élections, celle-ci a pu être adoptée à l'unanimité le 24 septembre. L'équipe de la Mission a beaucoup contribué à faire sortir l'examen du projet de loi correspondant de l'impasse, en particulier pour ce qui est de l'article concernant Kirkouk, sujet à controverse. La loi a été modifiée par la suite afin de régler la question primordiale de la représentation des minorités. Cette nouvelle loi modifie le système électoral et prévoit une liste ouverte, ce qui donnera aux Iraquiens un éventail de choix plus large au moment de décider quels candidats les représenteront. Elle stipule aussi que les femmes devront représenter au moins 25 % des élus.

21. Entre le 15 juillet et le 28 août, la Commission électorale iraquienne est parvenue, avec l'appui de la MANUI, à actualiser les listes électorales dans tous les gouvernorats. Les Iraquiens remplissant les conditions requises ont alors pu vérifier si les informations les concernant inscrites sur les listes étaient exactes et demander que des modifications soient apportées le cas échéant. Quant aux déplacés, ceux qui remplissaient les conditions voulues ont eu la possibilité de s'inscrire en vue de voter par correspondance dans leur lieu d'origine. À l'occasion de cette mise à jour des listes électorales, environ 2,9 millions d'Iraquiens se sont présentés, soit plus de 17 % des 17,2 millions d'électeurs, chiffre qui soutient avantageusement la comparaison avec ceux enregistrés lors de l'actualisation des listes électorales dans d'autres pays. On a enregistré peu de plaintes et une participation élevée, l'opération s'est déroulée dans de bonnes conditions sur le plan de la sécurité, et la liste des électeurs est désormais sensiblement plus exacte. On estime ainsi que la fiabilité du registre des électeurs dépasse désormais 95 %. Pendant cette période, 502 groupes politiques se sont faits immatriculer auprès de la Commission électorale pour pouvoir participer aux futures élections des conseils des gouvernorats; 80 % d'entre eux existaient depuis 2005, ce qui prouve que le processus politique suscite un vif intérêt et un nouvel élan en faveur de la participation.

22. Pour appuyer le processus électoral, les bureaux de l'information et de l'assistance électorale de la MANUI ont lancé à l'échelle nationale un projet visant à mettre en place un réseau chargé de couvrir les élections, afin que les citoyens iraqiens aient accès à des informations objectives et fiables sur leur déroulement dans les provinces. Ce projet d'une durée de six mois comprend la production et la

diffusion dans tout le pays de programmes radiophoniques d'éducation des électeurs, notamment une analyse approfondie des questions concernant la campagne, des renseignements détaillés sur les procédures électorales, la description des partis politiques et de leurs positions, le rôle des gouverneurs et des conseils provinciaux et leur autorité sur le plan politique, ainsi que leurs relations avec le Gouvernement, et les résultats des élections ainsi que ceux de leur observation. Les journalistes qui auront reçu la formation requise mèneront des entretiens radiophoniques, établiront des rapports et analyseront les questions électorales, toutes informations qui seront communiquées à un réseau de stations de radio FM dans tout le pays, en vue d'être largement diffusées. Ce projet a pour but d'accroître la transparence du processus électoral et de permettre que tous y participent, ainsi que de favoriser la tenue de débats éclairés entre citoyens pendant les périodes précédant et suivant les élections.

## **E. Aide humanitaire, reconstruction et développement**

23. La Stratégie d'aide des Nations Unies à l'Iraq pour la période 2008-2010 a été signée le 13 août par le Gouvernement iraquien et l'ONU. L'Iraq n'avait pas approuvé de cadre global de coopération avec l'ONU au sujet des questions de développement et d'aide humanitaire depuis le milieu des années 90. La stratégie en question, qui vise surtout à mobiliser les ressources de l'Iraq et à renforcer sa capacité de bonne gouvernance, constitue une assise solide pour l'harmonisation de l'aide et la durabilité et l'efficacité du développement. Elle est étroitement alignée sur la Stratégie nationale de développement du Gouvernement et le Pacte international pour l'Iraq et appuie l'adhésion à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, dont l'Iraq est maintenant signataire. Plutôt que de mettre l'accent sur des projets donnés, la Stratégie constitue un programme global visant à appuyer efficacement le développement institutionnel du Gouvernement et à permettre d'améliorer l'exécution du budget, la transparence, la réforme de la fonction publique, la création d'emplois dans le secteur privé et la fourniture de services sociaux au niveau local.

24. Afin d'atteindre les objectifs de la Stratégie d'aide des Nations Unies, l'équipe de pays des Nations Unies a accéléré la mise au point de programmes utilisant le reliquat du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), qui est l'un des deux éléments du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq. L'engagement des Nations Unies est axé sur trois grandes initiatives intersectorielles qui dispose chacune d'un budget de 30 millions de dollars et concernent le développement du secteur privé, la réforme du secteur public et la décentralisation des services essentiels. Ces programmes devraient apporter des changements aux systèmes irakiens aux niveaux législatif, exécutif et local. Le programme de développement du secteur privé entraînera la réforme de la législation iraquienne sur les investissements (banque et assurance) et, en étant lié aux initiatives de développement des petites entreprises, encouragera la création d'emplois et le commerce local. Le programme de réforme du secteur public renforcera les initiatives en matière de lutte contre la corruption et de transparence dans le domaine de l'exécution du budget et conduira à la réforme de la fonction publique. Cette initiative est elle-même étroitement liée au programme de décentralisation qui permettra de former et d'équiper des

administrations locales en vue de planifier, de financer et de gérer la fourniture de services sociaux aux collectivités.

25. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du GNUM a continué d'être le moyen essentiel de financement de l'aide de l'ONU à l'Iraq. Au 30 septembre 2008, les engagements se chiffraient au total à 1 milliard 360 millions de dollars et les dépôts à 1 milliard 320 millions de dollars. Au 30 septembre 2008, le financement de quelque 141 projets et programmes conjoints d'une valeur de 1 milliard 110 millions de dollars avait été approuvé. De plus, afin d'assurer la transparence, des mises à jour sont affichées chaque mois sur le site Web du Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq. Durant la période considérée, le Comité des donateurs du Mécanisme est convenu d'allouer à l'aide humanitaire un montant maximum de 20 millions de dollars provenant du Fonds d'affectation spéciale du GNUM et d'assister les personnes déplacées. Le Comité directeur du Fonds approuvera l'utilisation des ressources par l'intermédiaire du Fonds élargi d'intervention humanitaire pour l'Iraq afin de veiller à ce qu'une aide humanitaire puisse atteindre en temps voulu les populations vulnérables et améliorer l'équilibre entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. En octobre, l'ONU a lancé un mécanisme de coordination des donateurs qu'elle coprésidera avec la Banque mondiale afin de renforcer l'échange d'informations sur le volume total de l'aide internationale à l'Iraq, y compris l'assistance bilatérale. Je voudrais remercier les donateurs pour les contributions qu'ils ont apportées durant le troisième trimestre au Fonds d'affectation spéciale, c'est-à-dire 8,8 millions de dollars en provenance de la Turquie et 3,2 millions de dollars de la Commission européenne. Je suis particulièrement reconnaissant à cette dernière qui est devenue le plus grand donateur au Fonds d'affectation spéciale et accorde un soutien à plusieurs secteurs critiques. Le bilan des contributions des donateurs au Mécanisme des fonds internationaux pour la reconstruction de l'Iraq sera présenté à la prochaine réunion du Comité des donateurs présidé par le Gouvernement italien. Le Gouvernement danois a confirmé sa candidature à la présidence de cet organe en 2009.

26. À l'issue de la première conférence annuelle d'examen du Pacte international pour l'Iraq qui s'est tenue à Stockholm, le Vice-Premier Ministre iraquien Barham Saleh et mon Représentant spécial ont coprésidé le 21 août une réunion du Comité exécutif du Pacte qui rassemblait les missions diplomatiques et les donateurs afin de dresser le bilan des progrès accomplis dans l'application du Pacte. Dans ce contexte, le Gouvernement iraquien a pris des mesures pour renforcer les principes et les décisions concernant la mise en œuvre du Pacte. La gestion des réformes structurelles et institutionnelles du processus a été examinée et les recommandations visant à l'améliorer encore sont à l'étude.

27. Durant la période considérée, mon Conseiller spécial pour le Pacte international, Ibrahim Gambari, a continué de consulter les dirigeants iraqiens ainsi que les représentants des principaux donateurs et créanciers de l'Iraq afin d'encourager un engagement plus profond et de renforcer l'appui au Pacte. Son but est d'élever le niveau du Pacte qui doit être soutenu par un partenariat vigoureux fondé sur l'assistance technique, le commerce, les échanges économiques et les investissements. La MANUI poursuit son interaction avec le Gouvernement iraquien en reconnaissance de la prise en charge du processus par le pays et continue de promouvoir la coordination entre les donateurs et la Banque mondiale. Je tiens à saluer les efforts du Vice-Premier Ministre Barham Saleh et de M. Gambari, visant à promouvoir le Pacte qui est considéré comme le cadre le plus important pour la

participation de l'Iraq à la communauté internationale. Je voudrais aussi remercier le Gouvernement suédois qui a détaché un haut fonctionnaire à la MANUI afin de fournir des directives de fond et un appui au Pacte.

28. Une présence internationale élargie en Iraq est essentielle pour soutenir et accélérer ces initiatives, aussi bien à Bagdad qu'au niveau des gouvernorats. Le Programme alimentaire mondial (PAM) s'est joint au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin d'établir une présence internationale permanente à Bagdad, où d'autres institutions sont présentes à tour de rôle. La coordination sur place a également été renforcée par le personnel international de la MANUI et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Bassorah et à Erbil. Dans le cadre du plan des Nations Unies visant à accroître leur appui dans l'ensemble de l'Iraq, des missions de l'équipe de pays conduites par mon Représentant spécial adjoint se sont rendues à Nadjaf en août et auprès du Gouvernement régional du Kurdistan le 12 octobre afin de présenter la Stratégie d'aide des Nations Unies et d'établir la base d'une présence renforcée dans les deux régions concernées.

29. Cette évolution est également confirmée par une analyse plus détaillée de l'information disponible afin d'équilibrer les priorités du développement et celles de l'aide humanitaire. Afin d'orienter les stratégies de programme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et la MANUI ont fourni l'effectif de base d'un groupe d'analyse de l'information qui constitue un mécanisme de coordination interorganisations. Ce groupe est chargé de rassembler et d'analyser des données sur le développement sectoriel et l'aide humanitaire et de répertorier les projets et les dépenses de l'ONU et d'autres entités en Iraq par rapport aux besoins identifiés. Le groupe peut être en mesure d'étoffer les initiatives politiques au sein de la MANUI en assurant une analyse socioéconomique plus approfondie qu'auparavant.

30. En août, un certain nombre de cas de choléra ont été signalés et la maladie reste endémique en Iraq, en particulier durant les mois d'été. Bien que les cas n'aient pas atteint la moyenne annuelle en 2008, 27 districts de 10 gouvernorats ont été touchés, le bilan faisant état de 7 morts. Trois d'entre eux ont été signalés à Babil, et le gouvernorat le plus atteint avec 222 cas confirmés. L'OMS et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance se sont employés, avec les partenaires non gouvernementaux, à aider le Gouvernement, aux niveaux central et local, à lutter contre l'épidémie par des activités de surveillance, d'assistance technique pour les tests, de stockage d'eau en citernes et de distribution aux ménages de trousse de purification de l'eau, des campagnes d'information et des fournitures médicales. Les 950 sites de surveillance dans l'ensemble du pays, mis en place par le Gouvernement avec l'appui de l'OMS à la suite de l'épidémie de 2007, ont permis d'améliorer la détection des cas et les interventions. Un plan de prévention, qui avait été révisé et adopté par le Ministère de la santé, a été mis en train. L'équipe d'action sectorielle des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement a renforcé son appui aux efforts iraqiens afin de remettre en état les équipements de distribution d'eau et d'évacuation des effluents, qui sont au cœur du problème dans le centre et le sud du pays (Bassorah, Karbala, Muthanna et Souleimaniyeh).

31. Un programme de cinq ans pour aider à lutter contre la corruption été lancé conjointement par le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime le 29 septembre à Vienne, dans le cadre de la Convention des Nations Unies

contre la corruption que le Gouvernement a ratifiée en avril 2008. Grâce à un don initial du Gouvernement des États-Unis, les activités se concentreront en 2008 et 2009 sur la mise au point du cadre juridique iraquien pour lutter contre la corruption conformément aux engagements pris en vertu de la Convention, et sur l'octroi d'un appui aux conseils de gouvernorat afin de lutter contre la corruption à ce niveau. L'Iraq s'est joint à un groupe de travail mondial qui surveille le respect de la Convention et a envoyé une délégation pour participer à la réunion annuelle de suivi à Vienne du 24 au 26 septembre.

32. À la suite de la baisse de la scolarisation et de l'augmentation des abandons scolaires, l'équipe d'action sectorielle des Nations Unies pour l'éducation a mis au point un programme conjoint de 13 millions de dollars pour renforcer la capacité du secteur en Iraq. Cette initiative qui regroupe six organismes est la première de cette ampleur dans le secteur et devrait débiter en novembre. L'UNICEF, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, l'UNESCO et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a également mis au point une stratégie pour l'éducation non scolaire en Iraq qui répond à la nécessité de disposer d'autres possibilités d'éducation pour les enfants ayant quitté l'école. L'UNICEF a achevé la formation de 664 enseignants, directeurs de classe et superviseurs à l'aide de méthodes d'apprentissage actives et centrées sur l'enfant, 18 000 enseignants dans le domaine de l'aide psychosociale et 210 enseignants s'occupant d'enfants handicapés dans le nord de l'Iraq.

33. Une équipe spéciale des Nations Unies aide le Gouvernement iraquien à fixer une orientation stratégique en vue de réformer le système de distribution public. Il s'agit là du plus grand programme public de l'Iraq qui touche toute la population et absorbe 5,8 milliards de dollars du budget national pour 2008. Les listes électorales de l'Iraq sont également liées à la liste de distribution du système. L'élimination de ce dernier risque toutefois de nuire aux familles les plus pauvres et de causer de grands problèmes sociaux et économiques si la réforme n'est pas soigneusement administrée. Le programme actuel, qui est en cours de mise au point, vise à doter les Iraquiens vulnérables d'un filet de sécurité monétarisé, ciblé et plus efficace.

34. L'Iraq connaît l'une des sécheresses les plus graves depuis 10 ans. Les faibles précipitations durant l'hiver 2007/08 ont abouti à de graves pénuries d'eau dans le nord du pays et aucune solution n'est en vue. L'UNICEF, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres partenaires collaborent avec les autorités des gouvernorats touchés de Diyala, Mossoul, Dohouk et Erbil afin d'évaluer et de limiter l'impact de la sécheresse. La récolte de blé et d'orge en 2008/09 devrait diminuer de 51 % par rapport à l'année précédente. La détérioration des moyens d'irrigation limite les interventions visant à réduire l'impact de la sécheresse sur l'agriculture. Le comité de haut niveau sur la sécheresse du Gouvernement régional du Kurdistan est le chef de file de l'action entreprise grâce à un plan d'urgence qui prévoit un montant de 5 milliards de dinars pour le stockage de l'eau en citerne, le forage de puits, la modernisation de l'irrigation et la fourniture de semences.

35. L'amélioration de la sécurité et le manque d'accès aux services essentiels et à l'assistance dans les zones de déplacement ont encouragé le retour accéléré des personnes déplacées en juin, juillet et août, qui s'est chiffré à 12 000, 18 000 et 36 000 personnes respectivement. Les retours des réfugiés sont estimés à un niveau beaucoup plus bas, à raison d'environ 1 000 à 2 000 personnes par mois. Environ

50 % des rapatriés représentent des familles qui regagnent Bagdad. Le logement a été problématique dans bien des cas étant donné qu'un grand nombre d'habitations qui appartenaient aux réfugiés sont occupées par d'autres personnes ou sont endommagées. Afin d'encourager le retour des personnes déplacées, le Gouvernement a publié le 2 août une directive en vue d'évacuer les occupants illégaux des habitations privées et des bâtiments du Gouvernement dans l'ensemble du pays. L'évacuation a commencé à Bagdad le 2 septembre après un préavis d'un mois et est applicable à l'échelle du pays. Le Gouvernement a créé un conseil de réconciliation pour arbitrer les différends et offre à chaque famille rapatriée une somme forfaitaire de 1 million de dinars (environ 830 dollars). De plus, il s'est engagé à verser 1,8 million de dinars (soit six mois de loyer) aux personnes déplacées qui ont été évacuées des logements qu'elles occupaient à Bagdad et n'ont pu regagner leur domicile d'origine. Malheureusement, le Gouvernement continue de faire face à des difficultés dans l'application du programme d'assistance. L'ONU et ses partenaires continuent de conseiller les autorités irakiennes relativement à la protection des personnes déplacées et de celles qui risquent d'être de nouveau déplacées à la suite des avis d'évacuation, et à la simplification de l'enregistrement des personnes déplacées et des procédures d'indemnisation.

36. L'aide humanitaire destinée aux Irakiens en général a augmenté durant le troisième trimestre avec de nouvelles promesses de fonds au titre de l'appel global de 2008, qui est maintenant financé à 55 % (sur un total de 267 millions de dollars). Je voudrais remercier les Gouvernements des Pays-Bas, des États-Unis, de l'Irlande, de l'Allemagne, de la Suède, de l'Iraq et de l'Australie pour les contributions qu'ils ont apportées au cours de la période à l'examen. Les préparatifs du prochain appel en 2009 sont bien avancés et il s'agira de se prévaloir de l'accès renforcé à l'aide humanitaire pour faire face aux besoins urgents et à ceux de longue date. Il s'agira aussi pour la première fois d'intégrer les besoins humanitaires des déplacés et des réfugiés irakiens dans un appel global unique afin d'obtenir un tableau cohérent des priorités humanitaires et de créer un programme sous-régional plus solide pour aider les gouvernements touchés. L'appel s'appuiera sur deux piliers complémentaires, le premier concernant les besoins des populations vulnérables à l'intérieur du pays et dirigé par le Coordonnateur avec l'appui du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et le second visant à assurer la protection et l'assistance nécessaires aux réfugiés irakiens, sous les auspices du HCR et avec l'appui du Bureau de la coordination.

37. Le projet de loi sur le recensement public de l'Iraq a été approuvé par le Parlement en septembre et l'Iraq engagera un montant de 120 millions de dollars à cet effet. Le FNUAP, dans le cadre de l'équipe d'action sectorielle pour la gouvernance, exécute actuellement un programme d'appui dans ce domaine en partenariat avec le Ministère irakien de la planification et de la coopération pour le développement. Le FNUAP et la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU ont également commencé à mettre en place un organe de contrôle international comprenant des experts techniques de renommée mondiale afin d'assurer le contrôle de la qualité du recensement au niveau macroéconomique; cet organe devrait se réunir pour la première fois en décembre 2008.

38. Le Gouvernement irakien et l'ONU, en partenariat avec la Commission européenne, ont lancé le 13 septembre un projet intitulé « Appui à l'état de droit et à la justice en Iraq » avec le haut conseil judiciaire, les Ministères de la justice, des droits de l'homme et du travail et du bien-être social et du barreau de l'Iraq. Le

projet repose sur les activités actuelles du PNUD, du Bureau des droits de l'homme de la MANUI et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) visant à promouvoir l'état de droit, les droits de l'homme et la réforme judiciaire en Iraq. Ce projet sera exécuté entre 2008 et 2010 et présente deux volets : l'appui aux institutions judiciaires et non judiciaires, le chef de file étant le PNUD, et l'appui au système national de protection des droits de l'homme : programme pour la protection des détenus et des victimes de la torture, le chef de file étant l'UNOPS en collaboration avec le Bureau des droits de l'homme de la MANUI. Ce projet prévoit un appui d'ensemble pour l'amélioration du processus et de l'administration judiciaire, l'éducation permanente des avocats et l'octroi de services juridiques aux citoyens à faible revenu par l'intermédiaire du barreau iraquien, la protection des droits fondamentaux des détenus et l'aide aux victimes de la torture.

39. Les données de la nouvelle enquête nationale qui sont actuellement mises au point par le PAM semblent montrer que l'accès aux services sociaux, y compris l'électricité, s'est amélioré par rapport à son niveau le plus bas en 2005 et 2006. Les premières analyses indiquent que l'insécurité alimentaire a diminué du quart par rapport à 2005. Toutefois, les résultats des évaluations humanitaires de l'UNICEF en août et septembre ont confirmé que les services publics restent précaires dans les régions les plus vulnérables du pays. L'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement est tombé à 31 % et 35 % respectivement dans les zones les plus pauvres. Dans les quartiers déshérités de Bagdad, 18 % seulement des enfants de 1 à 5 ans étaient vaccinés contre la rougeole. Dans certaines parties des gouvernorats d'Anbar, de Babil et de Bassorah, moins de 60 % des enfants de 6 à 11 ans avaient régulièrement fréquenté l'école durant les deux derniers mois. Dans nombre de ces provinces, plus de 30 % des écoles primaires fonctionnent en deux ou plusieurs classes alternées par jour.

## **F. Activités relatives aux droits de l'homme**

40. D'une manière générale, l'amélioration des conditions de sécurité au cours des derniers mois a eu des effets positifs sur la situation des droits de l'homme, mais la persistance des violations est très préoccupante pour les civils iraqiens et demeure une question prioritaire pour l'ONU. La période considérée a vu diminuer sensiblement les actes de violence meurtrière commis ouvertement par les milices ou les bandes criminelles. Les violations graves et systématiques des droits de l'homme restent néanmoins constantes, tout en étant moins visibles et moins signalées. Leur élimination exige une volonté politique, des ressources et un engagement à long terme. La situation générale concernant les droits et la condition des femmes ne s'est pas non plus sensiblement améliorée et de prétendus suicides et des « crimes d'honneur » présumés continuent d'être signalés avec une régularité alarmante.

41. À l'approche d'élections et de décisions au sujet de territoires contestés, divers groupes se livrent à des manœuvres pour influencer et manipuler la composition de la population dans leurs zones d'intérêt respectives. Il est de plus en plus alarmant de noter que des tentatives seraient faites pour influencer indûment sur la démographie des gouvernorats de Diyala, Tami et Ninive. Le Bureau des droits de l'homme a reçu de nombreuses informations au sujet de familles qui ont été forcées de vendre leurs biens à bas prix et dont les terres agricoles et les biens économiques ont été

confisqués. De plus, un nombre croissant de menaces contre leurs chefs a été enregistré, ce qui n'est pas fait pour apaiser l'inquiétude concernant les droits et la sécurité des groupes minoritaires du pays. Quelque 2 200 familles chrétiennes ont quitté Mossoul après le meurtre d'au moins une douzaine de chrétiens entre le 7 et le 10 octobre. Ces assassinats ont été suivis de menaces diffusées dans les quartiers chrétiens par des haut-parleurs montés sur des voitures et d'attentats à la bombe contre des habitations chrétiennes à Mossoul. En juillet, un dirigeant shabak connu, le Mollah Abbas Kadhim, a été assassiné à Basikha, dans la province de Ninive; aucun suspect n'a été à ce jour traduit en justice, ce qui provoque l'inquiétude quant au niveau d'impunité dont jouissent les auteurs de tels crimes. Des groupes minoritaires ont également déclaré avoir été forcés de s'identifier comme Arabes ou comme Kurdes, avec interdiction d'employer leur propre langue, ce qui est contraire à la Constitution iraquienne qui protège les droits des minorités.

42. L'assassinat ciblé de journalistes, de militants politiques, de fonctionnaires et de pèlerins reste une caractéristique profondément alarmante de la situation en matière de sécurité. La situation concernant les journalistes et ses conséquences pour l'indépendance et la liberté des médias ont été mises en lumière lors de la publication récente d'une liste de journalistes qui ont été menacés en raison de leurs critiques à l'égard de la politique du Gouvernement régional du Kurdistan. Le 21 juillet, le journaliste Hana Soran aurait été assassiné à la suite de ses articles dans lesquels il établissait un lien entre la police locale et les bandes criminelles organisées à Kirkouk. Le 13 septembre, des insurgés ont enlevé et assassiné trois journalistes et un membre des médias.

43. Les forces américaines continuent de libérer des détenus afin d'essayer de réduire le nombre de personnes incarcérées par les États-Unis. La MANUI se félicite de ces initiatives mais rappelle que le droit international humanitaire s'applique aussi au reste des détenus, dont la grande majorité n'ont pas été inculpés ni n'ont bénéficié d'un procès en bonne et due forme. Au 3 octobre, le nombre de détenus dans les installations carcérales des États-Unis en Iraq est tombé à 17 965, contre 24 514 à la fin de 2007. Les établissements iraqiens détiendraient 27 366 personnes, dont un nombre constant de personnes qui sont libérées par les forces des États-Unis pour être réarrêtées par les autorités iraqiennes, parfois sans preuve suffisante.

44. La condition des détenus dans l'ensemble du pays, y compris dans la région du Kurdistan, demeure préoccupante. Le Bureau des droits de l'homme a continué de visiter les divers établissements de détention afin de surveiller la situation des personnes incarcérées par les Ministères de l'intérieur, de la justice, de la défense et du travail et des affaires sociales. De nombreuses personnes sont privées de liberté depuis des mois, voire des années, souvent dans des conditions physiques précaires, sans accès à un avocat de la défense, sans être formellement inculpées ou sans comparaître devant un juge. Il est particulièrement alarmant de noter que les forces de l'ordre iraqiennes soumettraient les détenus à des tortures et des sévices. En particulier, les prévenus subissent des violences durant l'instruction. D'une manière générale, la lenteur de la bureaucratie, l'insuffisance des ressources et les manquements à l'obligation de rendre compte retardent l'examen des affaires et aboutissent au non-respect de la légalité. En septembre, dans le cadre de son action élargie, le Bureau des droits de l'homme a été la première entité des Nations Unies à se rendre dans la prison centrale de Falloudjah et a constaté que plus de 400 détenus

étaient incarcérés durant la phase préalable à l'audience dans des conditions déplorables et pendant plus d'un an pour un grand nombre d'entre eux.

45. La MANUI a continué de suivre de près la situation des membres des moudjahidin du peuple iranien qui vivent dans le camp d'Achraf, dans le gouvernorat de Diyala. Ils sont toujours sous la protection de l'armée des États-Unis aux termes d'un accord signé en 2004, mais le Gouvernement iraquien a exprimé son intention de reprendre le contrôle total du camp dans un avenir proche. Dans une lettre datée du 15 octobre 2008 adressée au Ministre iraquien des affaires étrangères, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a demandé instamment au Gouvernement iraquien de protéger les résidents d'Achraf contre les déportations, expulsions ou rapatriements forcés en violation du principe de non-refoulement et de s'abstenir de toute action qui mettrait en danger leur vie ou leur sécurité. Il est également important que ceux qui protègent le camp répondent aux besoins humanitaires des résidents du camp, y compris l'accès aux vivres et aux soins médicaux.

## **G. Questions opérationnelles, logistiques et sécuritaires**

46. Durant la période à l'examen, la MANUI a continué de se préparer à élargir sa présence en Iraq, aussi bien dans des endroits établis tels que Bagdad, Bassorah et Erbil que dans de nouveaux sites, dont Kirkouk, Nadjaf, Ramadi et Mossoul. À Bagdad, il est impératif de commencer dès que possible la construction du nouveau quartier général intégré. Le 3 novembre, le Conseil des ministres iraquien a décidé d'apporter au projet une contribution de 25 millions de dollars en 2009. Le projet est maintenant à l'examen par les organes délibérants de l'Assemblée générale. Le programme de construction à Erbil est également bien avancé et la MANUI a déployé un aéronef spécial pour faciliter le mouvement du personnel entre les bureaux des Nations Unies.

47. Durant l'Aïd al-Fitr (28 septembre-3 octobre) à Bagdad, des mosquées chiites et des marchés ont fait l'objet de cinq attentats meurtriers au véhicule piégé et attentats-suicides avec ceinture d'explosifs. Les attentats-suicides se sont poursuivis à Mossoul et Tal Afar et on a noté la tendance à faire appel à des femmes pour les attentats-suicides commis dans le gouvernorat de Diyala. Cette situation indique que les groupes d'opposition armés continuent d'avoir les moyens d'infliger des dégâts considérables dans le pays. De plus, la Zone internationale a fait l'objet de quatre attaques par tirs indirects durant la période à l'examen, mais les tirs ont été de faible intensité et n'ont causé aucune victime grave.

48. La responsabilité de la sécurité dans le gouvernorat d'Anbar a été transférée le 1<sup>er</sup> septembre à l'autorité iraquienne. Bien que des retards se soient produits à deux reprises durant l'année, le transfert s'est effectué sans heurt et sans montée significative des hostilités. Les Forces de sécurité iraqiennes restent sur la brèche, en particulier à Falloudjah et à Karmah. La sécurité demeure précaire dans certaines parties du gouvernorat de Ninive, notamment dans la ville de Mossoul, ainsi que dans des zones du gouvernorat de Diyala.

49. Le 23 octobre, la Force multinationale I a cédé le contrôle du gouvernorat de Babil au Gouvernement et, le 29 octobre, a remis aux autorités iraqiennes le contrôle du gouvernorat de Wasit. Babil et Wasit sont les douzième et treizième provinces (sur un total de 18) à avoir été transférées aux autorités iraqiennes. Le

Gouvernement est maintenant chargé de la sécurité dans l'ensemble du sud du pays qui est majoritairement chiite. Les conditions existant dans d'autres parties du sud sont en grande partie les mêmes. Les tirs indirects contre la base aérienne de Bassorah ont diminué de fréquence et d'intensité. Les opérations militaires conjointes dans le gouvernorat de Maysan ont permis de trouver de grandes quantités d'armes et de munitions de contrebande qui étaient probablement destinées à être utilisées à Bagdad ou à Bassorah. L'Aïd al-Fitr à Karbala et à Nadjaf s'est déroulé sans incidents majeurs. La lutte sera vive lors des élections dans les gouvernorats et des actes de violence importants restent possibles.

50. L'ONU continue de faire face à de nombreuses menaces collatérales et directes qui, dans leur ensemble, entraînent des risques élevés pour la sécurité du personnel, des biens et des opérations des Nations Unies. Toutefois, avec l'appui de la Force multinationale I, du Gouvernement iraquien et du Gouvernement régional du Kurdistan et grâce à la mise en place et au renforcement des moyens du Service de sécurité et sûreté de la MANUI, il a été possible de maintenir à un niveau moyen les nombreux risques en matière de sécurité. Eu égard à l'expansion continue de ses activités, la MANUI élargit et réaligne ses ressources afin de soutenir le déploiement du personnel des Nations Unies dans l'ensemble de l'Iraq. L'évolution constante des conditions de sécurité donne lieu à une situation dynamique et complexe dans laquelle les risques d'engagement doivent être soigneusement équilibrés et les ressources de la MANUI réparties en conséquence. À cet effet, la Mission continue de renforcer sa capacité grâce à de nouveaux agents de protection qualifiés et à des moyens techniques supplémentaires afin de garantir la mise en place d'un dispositif de sécurité robuste, crédible et souple.

51. La présence de la Force multinationale est actuellement autorisée par le Conseil de sécurité à la demande du Gouvernement iraquien. Comme il est déclaré dans les résolutions 1546 (2004), 1637 (2005) et 1723 (2006), le Conseil réexaminera son mandat à la demande du Gouvernement. Des discussions bilatérales entre le Gouvernement iraquien et celui des États-Unis ont actuellement lieu en ce qui concerne la conclusion d'un accord sur le statut des forces. Il faut rappeler que, conformément aux résolutions 1546 (2004), 1637 (2005), 1723 (2006), 1770 (2007) et 1830 (2008), la sécurité est essentielle pour que l'Organisation des Nations Unies puisse s'acquitter de son mandat en Iraq. Il est donc fondamental que tout nouveau dispositif allant au-delà du 31 décembre 2008 permette d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq.

#### **IV. Observations**

52. Les améliorations importantes qui ont été apportées aux conditions de sécurité sont fragiles. Comme je l'ai dit dans mes rapports précédents, la réconciliation nationale demeure la principale question prioritaire en Iraq ainsi que pour la poursuite des efforts des Nations Unies dans le pays. En particulier, la tenue d'élections provinciales et nationales sans exclusive, le règlement des différends frontaliers internes et l'adoption de mesures constitutionnelles et législatives dans les domaines politique, économique et social offrent d'importantes possibilités à toutes les communautés iraqiennes pour qu'elles se tendent mutuellement la main et parviennent à une réconciliation nationale durable. La mobilisation des abondantes ressources économiques et humaines du pays peut donner un nouvel élan à l'effort de réconciliation nationale. Je lance par conséquent un appel aux diverses

communautés irakiennes et à leurs dirigeants politiques pour qu'ils continuent de collaborer dans un esprit de dialogue et de grand compromis, d'une manière qui renforce l'intérêt national général. Conformément à son mandat, l'ONU reste prête à appuyer et faciliter les efforts en cours de l'Iraq à cet effet.

53. La promulgation de la loi sur les élections provinciales le 24 septembre a constitué en soi un jalon du processus de réconciliation nationale. Non seulement cette loi modifie sensiblement le système électoral en adoptant des listes ouvertes, mais elle assure aussi la représentation des femmes aux conseils de gouvernorat. La question litigieuse de Kirkouk a été incorporée dans la loi durant le vote initial de juillet, ce qui a abouti à un veto, à des mois de négociations intenses et, finalement, à un accord politique appuyé par la MANUI. La décision ultérieure du Conseil des représentants d'inclure des dispositions concernant la représentation des minorités dans les conseils provinciaux de Bagdad, de Bassorah et de Ninive mérite d'être notée, bien que les quotas finalement fixés soient inférieurs à ceux recommandés par l'ONU.

54. L'Iraq a montré qu'il avait fermement l'intention de tenir des élections aux conseils provinciaux, les premières depuis 2005, et d'importants progrès ont été accomplis dans ce sens. La Haute Commission électorale indépendante s'est montrée capable de mettre à jour en six semaines l'inscription des électeurs à l'échelle nationale, sans qu'il y ait eu de graves problèmes de sécurité ou de logistique. Elle doit être félicitée d'avoir assuré le succès de cette entreprise.

55. Les élections provinciales au début de 2009 représentent l'événement politique le plus important au cours des mois à venir étant donné qu'elles peuvent faire progresser le dialogue politique, mettre en place des conseils provinciaux représentatifs et donner les pouvoirs voulus aux dirigeants des communautés pour répondre aux besoins des citoyens locaux en coopération avec le Gouvernement irakien. En même temps, les élections risquent aussi de déclencher la violence et l'instabilité, comme on l'a vu récemment à Mossoul. Il est donc essentiel que les élections soient organisées dans des conditions de sûreté et de transparence. L'ONU continue de fournir à cet effet une aide à la Haute Commission électorale indépendante et aux autres institutions irakiennes.

56. La MANUI a continué de se pencher sur la question des différends frontaliers internes en tant qu'élément important d'une série générale de problèmes concernant les élections, la Constitution, les droits de l'homme, la reconstruction et le développement. Afin d'appuyer le dialogue politique entre toutes les parties à ce sujet, la MANUI a réalisé des travaux de recherche en vue de dresser un tableau général de la situation socioéconomique, politique et sécuritaire qui fournirait des données factuelles pour les décisions futures. Ces questions continueront de figurer au premier plan dans les semaines et les mois à venir tandis que l'Iraq s'approche de la date des élections provinciales au début de 2009. Les tensions existantes à Mossoul et à Khanaqin mettent en relief le caractère controversé de ces questions, tout en montrant aussi l'importance du dialogue comme moyen d'empêcher la montée de la violence. Je me félicite des mesures prises par toutes les parties pour régler la situation par des moyens pacifiques.

57. Les opérations de sécurité menées par le Gouvernement irakien ont contribué à renforcer l'autorité de l'État. J'encourage vivement les autorités irakiennes à accompagner ces progrès en adoptant des mesures vigoureuses pour promouvoir le système de protection des droits de l'homme afin de garantir les droits des citoyens

iraquiens. Je me félicite à cet égard que l'Iraq ait ratifié le 17 août la Convention de 1984 contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et que l'Assemblée nationale du Kurdistan ait promulgué le 22 septembre une loi plus tolérante sur les médias. Par contraste, le projet de loi portant sur la création d'une commission indépendante des droits de l'homme n'a toujours pas été adoptée par le Conseil des représentants et j'encourage le Gouvernement iraquien à poursuivre ses efforts dans cette voie.

58. À la suite de la conférence annuelle d'examen du Pacte international pour l'Iraq à Stockholm, les États voisins et les États de la région ont indiqué leur intention de renouer des liens avec le Gouvernement iraquien. L'élargissement de la représentation des États arabes et des institutions régionales par le rétablissement de leurs missions diplomatiques à Bagdad et par des visites de haut niveau constitue une mesure essentielle pour encourager le renforcement de la coopération et de la coordination au niveau régional. Je me félicite de cette évolution et encourage tous les États Membres à intensifier leurs efforts à cet égard. Le Ministère iraquien des affaires étrangères continue à faire preuve d'une initiative et d'un engagement considérables pour ce qui est d'élargir sa capacité institutionnelle d'appuyer ces processus, si l'on considère en particulier le mécanisme d'appui spécial et les groupes de travail sur la sécurité des frontières, les réfugiés et l'énergie. La MANUI continuera de soutenir les relations de l'Iraq avec les pays voisins et de la région afin d'encourager une attitude de coopération et d'appui mutuels.

59. Le Gouvernement iraquien a de plus en plus les moyens de financer son propre programme de reconstruction grâce au renforcement de la stabilité et à l'augmentation des recettes pétrolières durant 2008. L'ONU, la communauté internationale et le Gouvernement iraquien sont aussi plus étroitement alignés à la suite de l'approbation officielle de la nouvelle Stratégie d'assistance des Nations Unies et des réformes en cours au titre du Pacte international pour l'Iraq. Cette évolution permettra d'axer l'assistance des Nations Unies sur les obstacles législatifs et structurels qui entravent l'exécution du budget et la mise en place d'une économie de marché saine. Au cours des mois à venir, je demande instamment à la communauté internationale d'assurer une coordination étroite avec l'ONU au sujet des priorités en matière d'investissement afin que les ressources soient utilisées au maximum pour assurer l'autonomie de l'Iraq.

60. Malgré l'amélioration générale de la situation socioéconomique en Iraq, la pénurie d'emplois et de services essentiels demeure préoccupante et les besoins humanitaires continuent à se faire sentir dans divers domaines. La réforme du secteur privé figure parmi les nouvelles initiatives les plus importantes entreprises par l'ONU. L'économie et le secteur privé de l'Iraq sont fondamentalement liés à son processus de réconciliation nationale. Par conséquent, les équipes d'action sectorielle des Nations Unies appuieront les initiatives concernant la création d'emplois intégrées dans les stratégies de réconciliation, de démobilisation et de réintégration. La multiplication des retours de personnes déplacées traduit un regain de confiance dans la stabilité de l'Iraq, mais exige aussi que le Gouvernement prenne des mesures pour assurer la réintégration des rapatriés et l'exercice de leurs droits de propriété. L'ONU fournira une assistance humanitaire ciblée à cet égard. En outre, les données provenant d'une enquête récente des Nations Unies montrent l'existence de poches de pauvreté et de sous-développement aigus. Au vu de ces facteurs, l'Iraq voudra peut-être allouer dans le budget national une enveloppe plus étoffée pour les secours humanitaires. Cela dit, l'assistance des donateurs,

notamment pour les réfugiés irakiens dans la région, demeurera nécessaire et je demande instamment que l'appui se poursuive dans ce domaine.

61. Le 19 août a marqué le cinquième anniversaire de l'attentat terroriste sanglant contre le bureau des Nations Unies à Bagdad en 2003, qui s'est soldé par 22 morts parmi le personnel et plus de 150 blessés. J'ai assisté à Genève, avec les fonctionnaires survivants, à une cérémonie marquant cet anniversaire, au côté de représentants de toute la communauté internationale. Je tiens à remercier en particulier Rula al-Farra, qui représentait les familles des victimes et qui, durant son allocution, a demandé instamment à l'ONU de ne pas abandonner ses activités en Iraq. Elle a vivement engagé l'Organisation à poursuivre l'œuvre entamée par les victimes et à aider l'Iraq à surmonter les obstacles redoutables auxquels il se heurte actuellement.

62. L'anniversaire du 19 août a permis également de rappeler que l'ONU continue d'opérer dans des conditions complexes de sécurité malgré les progrès récemment accomplis à cet égard. La MANUI continue d'accroître ses capacités opérationnelles en Iraq. Toutefois, étant donné les conditions difficiles qui règnent sur le terrain, la Mission dépend toujours des États Membres pour sa sécurité et son soutien logistique, opérationnel et financier. Dans ces circonstances, je voudrais lancer un appel pour que le dispositif juridique concernant la sécurité de la MANUI et de la présence générale des Nations Unies en Iraq soit maintenu ou modifié selon que de besoin en fonction des résultats des négociations actuelles consacrées à l'accord sur le statut des forces entre l'Iraq et les États-Unis. Je suis reconnaissant aux États Membres qui fournissent un appui sécuritaire et opérationnel. Je voudrais aussi remercier les États Membres qui ont détaché des conseillers militaires, à savoir l'Australie, le Danemark, les États-Unis, le Népal, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni. Je suis également reconnaissant au Gouvernement japonais d'avoir fourni un appui aérien spécifique à la MANUI, qui devrait s'achever à la fin de l'année. Enfin, je suis reconnaissant au Gouvernement irakien d'avoir accepté d'apporter une contribution de 25 millions de dollars à la construction du nouveau complexe intégré de l'ONU en Iraq. Cette contribution et la construction ultérieure des bâtiments seront essentielles pour que l'ONU maintienne une présence dans le pays et élargisse ses activités en consultation avec le Gouvernement irakien.

63. Je voudrais noter que, sous la direction de mon Représentant spécial, l'Organisation des Nations Unies s'est activement employée à élargir sa présence et ses activités à Kirkouk, Mossoul, Nadjaf et Ramadi. Je constate avec satisfaction que la MANUI, avec le plein appui du Siège, continue à accroître ses activités conformément au mandat que lui a confié le Conseil de sécurité dans sa résolution 1830 (2008). La Mission a fait preuve d'ingéniosité et de courage dans ses efforts visant à appuyer le peuple et le Gouvernement irakiens. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier mon Représentant spécial pour l'Iraq, Staffan de Mistura, pour la détermination et le dynamisme avec lesquels il s'est attaché à mettre en œuvre le mandat des Nations Unies en Iraq. Je tiens aussi à remercier le personnel national et international de la MANUI ainsi que les fonctionnaires des organismes, programmes et fonds des Nations Unies pour leur dévouement dans l'accomplissement de leurs tâches, dans des conditions très difficiles.